

Le Mot du Maire

Vie
communale
Agenda

Informations
Administra-
tives

Communauté
d'Agglomé-
ration

Nos joies
Nos peines

A Savoir

Madame, Monsieur

Chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes vœux pour une belle et bonne année 2018...en vous souhaitant une heureuse santé et l'affection de vos proches.

Je tiens à honorer la mémoire de Bruno Roy, qui a servi la Commune pendant 20 ans, et de Claude Richer, qui a œuvré comme correspondant de presse de façon professionnelle et humaine. J'adresse à leur famille mes sentiments émus et profonds.

Je voudrais vous remercier, vous tous, gens de bonne volonté, qui manifestez un esprit fraternel dans les relations de voisinage, vous les associations qui animez et proposez des rencontres festives et conviviales, vous mes collègues du conseil municipal qui œuvrez au bon fonctionnement de la Commune et vous les collaborateurs et collaboratrices qui mettez du cœur à l'ouvrage.

J'aime entendre dire : « A Dangé Saint Romain, il y a de la vie, ça bouge, et on s'y sent bien, on y est bien accueilli ». Alors, si vous le voulez bien, continuons ensemble à peindre notre vie quotidienne aux couleurs de l'arc en ciel.

L'année 2017 fut marquée par le transfert d'une partie de nos compétences municipales à la communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut et la reprise par la Commune des compétences Jeunesse et voirie. Ces deux domaines ont permis la création de groupes de travail sur l'ancien périmètre des Portes du Poitou et ainsi profiter de marchés publics conséquents ; ensemble, en même temps que nous prenons notre place dans l'agglomération, nous défendons les valeurs de notre ruralité : moderne et vaillante.

Au cours de l'année 2017, nous avons continué à améliorer notre cadre de vie : route de Vaux, salle petit-Beaubourg, salle des fêtes, suite de la réfection de l'éclairage public; d'autres actions se termineront en 2018: bornes de recharge pour véhicules électriques, sécurisation du carrefour D910/rue de Saint-Romain, poursuite de l'aménagement des bords de Vienne, création d'une MAM (maison d'assistantes maternelles)...

Nous sommes aussi en projet: réflexion sur un regroupement scolaire, installation de conteneurs pour la collecte de textiles avec la participation de Audacie, définition d'un projet de santé pour le nord-Châtelleraut et aussi construction de la passerelle, dont nous espérons les travaux sur 2018 et 2019.

Au travers de nos actions et de nos projets, la conviction de notre équipe municipale, malgré la diminution des dotations de l'Etat, c'est être responsable, solidaire, et vouloir agir « avec » et « pour » les autres .

Merci de votre compréhension et de votre confiance.

Très bonne année à tous.

Claude Daguisé



Distribution des colis de Noël
avec le Conseil des Jeunes .

Vie communale



10 tombes réhabilitées par le CAP JEUNES et le Souvenir Français.



Lire en Vienne en octobre

Spectacle « Tête de Linotte » pour les plus jeunes.

« Les femmes pendant la Guerre » avec S. Pouliquen



Journée citoyenne SAMEDI 21 OCTOBRE

Organisée par le Conseil des Jeunes



Spectacle d'oiseaux domestiqués pour les résidents du Floréal, des Tournesols et de l'EHPAD.



Cérémonie du 11 novembre



Remise des médailles à

- Dominique DEMOULIN: combattant volontaire opérations extérieures
- Pierre ROBARDET: djebel argent UNC
- Alain LOIZON: argent UNC





Nos voisins ont du talent organisé par le Foyer Culturel DIMANCHE 22 OCTOBRE

Spectacle pyrotechnique et Noël des employés communaux
le 22 décembre pour le plaisir des petits et des grands.



Le Téléthon

Merci à tous les généreux donateurs pour leur participation ...



...aux actions:

- du Conseil des Jeunes
- du Tennis de table
- des Boules Lyonnaises
- du Floréal



Le Marché de Noël



Samedi 2 décembre



Dans les chalets et les stands joliment décorés par les employés municipaux et dans la salle des Fêtes, plus de 80 exposants ont mis à l'honneur produits artisanaux et spécialités régionales dans une ambiance festive et conviviale.

Les visiteurs de plus en plus nombreux, en quête de cadeaux ou d'objets de décoration n'ont eu que l'embarras du choix entre bijoux, jeux, jouets, tableaux, peintures, savons... Les plus gourmands ont pu apprécier les produits du terroir ou autres gourmandises, crêpes, vin chaud..., tandis que les élèves proposaient leurs créations, décorations de Noël, gâteaux et friandises.

Les Bartos Clowns et leurs ballons sculptés ont animé cette belle journée avec brio et leur petit train a été pris d'assaut par les enfants tandis que le Père Noël distribuait bonbons et chocolats et posait pour la traditionnelle photo.

La municipalité remercie chaleureusement les exposants, les associations, le Conseil des Jeunes et tous les bénévoles qui contribuent au succès de ce Marché de Noël de plus en plus apprécié du public.

Vie communale



Remise de médailles:

- DUBOIS Michel: argent UNC
- BATAILLE Voltaire: argent UNC

Commémoration du 3 décembre

Journée Nationale d'hommage aux
« Morts pour la France » de la guerre
d'Algérie et des combats du Maroc et de
la Tunisie.



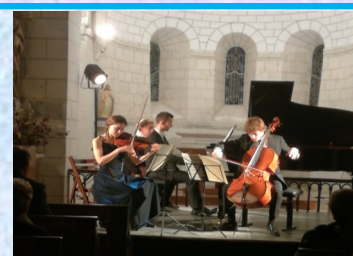
L'exposition du Conseil des Sages
salle des Cèdres, du 16 au 30 novembre a
remporté un grand succès. Plus de 320
personnes ont pris plaisir à se retrouver sur
les photos des différentes associations ou
sur celles du Théâtre, des kermesses et des
majorettes.

« Histoire des associations...
et des fêtes locales »



Automne musical:

17 Novembre dans
l'Eglise de Saint Romain
GRANDS TRIOS Français

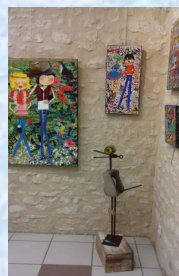


Le Floréal a fait son marché d'au-
tomne le samedi 18 novembre.

**Les résidents du Floréal et
des Tournesols** en sortie à
Ligueil pour un spectacle cabaret
dans le cadre de la semaine
bleue.

Exposition de Karine et son ami
sculpteur Thierry du 1er au 6 décembre
salle des Cèdres.

Exposition commentée
et partagée par les
deux artistes avec les
élèves de toutes les
écoles de Dangé-Saint-
Romain.



**La Cérémonie des vœux du
Maire le 5 janvier a été
l'occasion d'accueillir les 30
nouveaux Dangéens et les 22
bébés de l'année.**

**Nous leur
souhaitons la
bienvenue.**



CCAS

- Goûter des aînés
le jeudi 26 Avril
- Bourse aux vêtements
le samedi 7 Avril



JUMELAGE

Les 27-28-29 Octobre, le Tennis
de Table s'est déplacé à Mamer
pour marquer les 60 ans du
Tennis de Table Mamérois

Les 9 et 10 Décembre, des
membres de la municipalité et
des Dangéens ont participé au
Marché de Noël à Mamer.
Ce fut l'occasion de consolider
les liens avec les Mamérois



Soirée de la Saint Patrick le 3 mars

avec un groupe de musique traditionnelle



hENOAZH

Réservations à la Maison des associations au 05 49 19 73 22

Entrée 6€- gratuit - de 12 ans

Les Naturelles

dimanche 13 Mai

avec la participation du champion du monde d'art floral.



Renseignements et inscriptions à la mairie au 05 49 86 40 01

Une exposition de sensibilisation sur la disparition des moineaux

Les dates vous seront prochainement communiquées sur le panneau lumineux.



Les pompiers ont fêté la Sainte Barbe le 20 janvier



ANIMATIONS AUX TOURNESOLS ET AU FLORÉAL (ouvertes au public)

Les Tournesols:

- ♦ Vendredi 12 janvier: galette des Rois
- ♦ Lundi 19 février: thé dansant avec l'accordéoniste Alain Feuillet

Le Floréal:

- ♦ Mardi 9 janvier: diaporama sur la Russie avec M. Lemoine conférencier
- ♦ Jeudi 18 janvier: galette des Rois animée par M. Ausseur chanteur/accordéoniste
- ♦ Mercredi 6 février: assemblée générale de l'Amicale Le Floréal suivi d'un goûter crêpes
- ♦ Jeudi 8 février: spectacle chantant sur le thème de la Provence
- ♦ Jeudi 22 février: exposition « objets d'hier... objets de la mémoire »

Travaux

Démolition de la maison Pachet



Pour la sécurité du carrefour

Une borne de recharge pour les véhicules électriques installée sur le parking de la promenade.



Un toit tout neuf pour la salle des Fêtes



Informations Administratives

Recensement

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics (baccalauréat, permis de conduire...).

Le recensement peut aussi être fait sur le site du service public.

Service Etat Civil: de nouvelles missions pour les mairies

PACS: (Pacte Civil de Solidarité)

Depuis le 1er Novembre 2017, les missions liées aux PACS sont transférées à l'officier de l'Etat civil des mairies. Ce sont les mairies du lieu de résidence des futurs partenaires qui enregistreront les déclarations, les modifications de PACS.

Le dépôt des dossiers se fera uniquement sur rendez-vous.

Certificat d'immatriculation

Depuis le 2 juin 2017, la demande de duplicata du certificat d'immatriculation ne nécessite plus de se rendre au guichet d'une préfecture.

Plus facile, plus rapide, cette démarche est accessible sur internet en cas de perte, vol ou détérioration.

Un seul site pour toutes les démarches:

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En créant un compte sur ce site, vous disposez d'identifiants personnels qui garantiront la sécurité de vos démarches.

En cas de perte, la déclaration s'effectue directement en ligne.

En cas de vol, la déclaration se fait au préalable à la police ou à la gendarmerie.

Pour les usagers qui ne disposent pas d'Internet ou qui ont besoin d'être accompagnés, des médiateurs sont disponibles dans les 3 points numériques en préfecture et dans les 2 sous-préfectures

Pour la sous-préfecture de Châtelleraut, l'agent destiné à aider les usagers est présent le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Nos artisans ont du talent...

Les Délices de Dangé

La boulangerie de Xavier et Patricia Baheux-Gendron est installée sur notre commune depuis 2005 et fonctionne avec une équipe de 6 personnes.

« Maître Artisan Boulanger-Pâtissier », ils ont été reconnus « Artisan Gourmand » en 2017. Pour obtenir cette charte de qualité, leurs produits doivent être certifiés « fabrication maison ». Ils doivent être capables de transmettre leur savoir-faire et innover régulièrement afin de toujours surprendre leur clientèle.

Ils sont aussi engagés dans la démarche éco-responsable avec la Nouvelle Agriculture. Cela signifie un bon pain issu d'un bon blé rustique provenant de semences naturellement plus résistantes et inscrit dans une démarche de circuit court.

Ils ont à cœur de continuer dans ces démarches qualitatives et gustatives, toujours à la recherche d'authenticité pour satisfaire au mieux leur clientèle.



Tourisme en Grand Châtelleraut

Après un an de travail, en concertation avec les communes et les prestataires touristiques, la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut s'apprête à valider son schéma de développement touristique 2018-2022.

5 axes ont été retenus:

- * Affirmation d'une image et d'un positionnement touristique clair
- * Amélioration de l'expérience du visiteur et de son parcours sur le territoire
- * Soutien et développement des filières: savoir-faire, bien-être
- * Développement de la randonnée et activités de pleine nature
- * Valorisation des atouts majeurs et structurants du territoire

Renseignements: Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut - service tourisme - tél: 05 49 23 70 11

Devenez « Ambassadeur de Grand Châtelleraut »

Un ambassadeur est une personne qui aime son territoire et qui souhaite le faire découvrir à son entourage.

L'ambassadeur participe à des matinées découverte ou des sorties pour en apprendre plus sur son territoire. Il participe aux réunions de programmation et profite des bons plans et nouveautés que lui proposent l'office de tourisme et ses partenaires.

La carte de membre du « Club Ambassadeur » est strictement réservée aux habitants de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.

Renseignements: Office de tourisme de Grand Châtelleraut

1, place Sainte Catherine - 86100 Châtelleraut (Hôtel Alaman)

Tél: 05 49 21 05 47

« La charte territoriale de solidarité avec les aînés », rassemble les élus communaux et intercommunaux, les acteurs locaux, les élus MSA et les habitants

Depuis novembre 2016, 4 commissions et 1 comité de coopération, travaillent sur la mise en place de projets et d'actions pour répondre au mieux aux habitants de 60 ans et plus du territoire

Le travail porte sur 4 domaines:

- Lien social – isolement – solidarité
- Soutien aux aidants familiaux
- Prévention santé – Habitat - Logement
- Mobilité

N'hésitez pas à nous contacter

Pour tous renseignements :

Vous pouvez joindre votre mairie n° de tél : 05 49 86 40 01

Des CLICs Mutualité N° 05.49.93.12.29 ou Lien de Vie N° 05.49.93.12.29

De la MSA Elisabeth Gendronneau 05.49.43.86.64



Vers un prix unique de l'eau pour tous, en 2018

Eaux de Vienne mettra en place un tarif unique de vente d'eau potable pour les usages domestiques, sur l'ensemble de son périmètre d'intervention, à compter de 2018. Le prix par m3 avoisinera les 2,19€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m3 consommés*. Cette décision historique, prise en Assemblée Générale de décembre 2015, consolide le statut départemental d'Eaux de Vienne et contribue à une équité entre tous les abonnés ainsi qu'à une solidarité plus forte entre les territoires.

* tarif communiqué sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du taux de redevance pollution le plus couramment répandu (soit 60 euros HT d'abonnement et 1.35 € HT/m3)

Plus d'informations sur www.eauxdevienne.fr

Les Tchekhov à la carte

Cie de la Base

Vendredi 19 janvier, 20h30

Salle des fêtes de Dangé-St-Romain

Tarifs: 6/12/17€

Deux des plus célèbres pièces de Tchekhov, *L'Ours* et *Les Méfaits du tabac*, en format court et ludique.

En lever de rideau, présentation de la vie de Tchekhov par les élèves de 3ème du collège Bellevue.

Renseignements au 05 49 85 46 54



Communauté d'Agglomération

Recouvrement de la collecte des ordures ménagères : ce qui a changé en 2017.

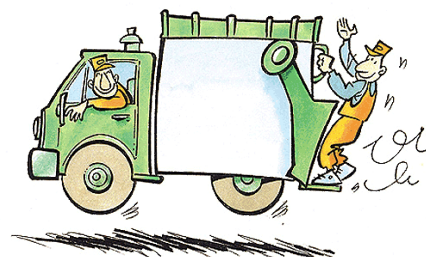
La collecte des déchets ménagers est maintenant à la charge de la Communauté d'Agglomération. Le ramassage, le transport et le traitement représentent un coût qu'elle récupère sous forme d'une taxe.

De 1997 à 2012, la Communauté de Communes Vienne et Creuse puis de 2013 à 2016, la Communauté de Communes Les Portes du Poitou ont recouvré les ordures ménagères sous forme d'une redevance qui donnait lieu à une facturation bisannuelle puis annuelle. Cette redevance était due par tout occupant d'un logement individuel ou collectif, qu'il soit propriétaire ou locataire, selon le nombre d'occupants et par les professionnels producteurs de déchets.

En 2017, suite au regroupement de la Communauté de Communes des Portes du Poitou avec la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, le recouvrement des ordures ménagères est effectué avec la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette taxe d'ordures ménagères porte sur toutes les propriétés assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle concerne aussi bien les propriétaires ou les usufruitiers d'un logement que ceux qui possèdent simplement une cave, un garage ou une dépendance et elle est calculée sur la même base que la taxe foncière (valeur locative cadastrale).

C'est le propriétaire au 1^{er} Janvier de l'année d'imposition qui est redevable au Trésor Public de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année en cours. Quand le logement est loué, il peut, sur sa demande et sur justificatif, en obtenir le remboursement par le locataire, au titre des charges locatives récupérables.



L'Office de Tourisme de Grand Châtelleraut

une équipe à votre écoute



Billets de spectacle
Réductions sur les sites
Animations
Produits locaux
Nature et randonnées
Bons plans



Les Offices de Tourisme de Grand Châtelleraut

Châtelleraut - Angles-sur-l'Anglin - Bonneuil-Matours - Dangé Saint-Romain
Lençloître - Scorbe-Clairvaux - Vouneuil-sur-Vienne - La Roche Posay

Châtelleraut, ouvert toute l'année du lundi au samedi, et le dimanche de juin à septembre

Dangé Saint-Romain, toute l'année du mercredi au samedi, et le mardi de mai à septembre

Tous les horaires d'ouverture sur www.tourisme-chatelleraut.fr

Office de tourisme de Grand Châtelleraut

1 place Sainte Catherine (Hôtel Alman) - 86100 Châtelleraut

05 49 21 05 47 - accueil@ot-chatelleraut.fr

www.tourisme-chatelleraut.fr



Schéma de Cohérence Territoriale du Seuil du Poitou

Qu'est-ce que le SCOT ?

C'est un document d'urbanisme qui permet de définir un projet de territoire pour le Seuil du Poitou.

Il exprime une stratégie d'aménagement et de développement durables à l'horizon 2035. Il fixe les règles du jeu dans les domaines de l'habitat, des transports, du développement économique, de l'environnement, de l'énergie...

Il aborde ces thématiques de façon croisée. Il offre un cadre de référence aux documents d'urbanisme locaux comme le Plan local d'Urbanisme (PLU) qui, notamment, encadre les permis de construire.

Il fédère 4 Intercommunalités pour rendre le projet cohérent dans son ensemble.

De quoi se compose le SCOT ?

Le SCOT est composé de trois documents principaux répondant à trois questions : le diagnostic (« Quel portrait du territoire ? »), le Projet d'Aménagement et de Développement Durables—PADD (Quel projet pour demain ? »), le Document d'Orientation et d'Objectifs—DOO (« Quelles normes pour y parvenir ? »)

PÉRIMÈTRE DU SCOT



Pourquoi êtes-vous directement concernés par le SCOT ?

Le SCOT touche à l'aménagement du Seuil du Poitou dans les domaines essentiels de la vie quotidienne : logement, commerce, entreprises, agriculture, paysages, transports, tourisme, culture, énergie, climat, numérique ... Autant de thèmes qui vous concernent directement. C'est pourquoi la concertation est l'un des maîtres mots de l'élaboration du SCOT.

À quelles questions le SCOT répond-il ?

Transport

Comment répondre aux attentes des habitants et des entreprises en matière de transport ? Comment favoriser l'usage des transports en commun et des modes de déplacement doux (vélo et marche) ?

Économie

Comment développer les pôles économiques pour favoriser l'emploi ?

Commerce

Comment équilibrer commerces de proximité et grandes surfaces pour des villes et bourgs attractifs ?

Habitat

Où construire ? Où réhabiliter ? Combien et quels types de logements à l'horizon 2035 ?

Climat / Énergie

Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie ?

Numérique

Comment favoriser l'accès des entreprises et des habitants au numérique ?

Qui élabore le SCOT ?

- Les élus du Syndicat Mixte en charge du SCOT, membre des 4 intercommunalités, avec les partenaires publics. (État, Région, Département, Chambres consulaires, Autorités Organisatrices des Transports..., c'est-à-dire les Personnes Publiques Associées),
- Les partenaires techniques (urbanistes, géographes, paysagistes, spécialistes de l'environnement...),
- En concertation avec les habitants et le monde associatif et économique.

Quel calendrier ?

Le diagnostic a été rédigé en 2017. Le PADD et le DOO le seront en 2018. L'arrêt de projet est prévu fin 2018. Ensuite, les personnes Publiques Associées seront consultées sur le projet. Enfin, une enquête publique sera organisée. Le SCOT sera appliqué en 2020.

Nos joies nos peines

Naissances. Nous souhaitons la bienvenue à...

SAVATIER Mathys	le 1er janvier	UDRY Gabriel	le 13 Avril	GAUTIER Emma	le 22 septembre
MORICEAU Steven	le 17 janvier	BOSSE Lorenzo	le 28 Avril	PRESSAR FILLIN Lyna	le 3 Octobre
SINARD Eden	le 25 Janvier	MENOUX Aaron	le 22 mai	MEUNIER BAUDET	
VANDEVELDE Mathis	le 14 Février	MARECHAL Enzo	le 24 Mai	Estéban	le 10 Octobre
MORIN Susie	le 26 Février	INACIO Pablo	le 6 Juin	TARTARIN Thiago	le 4 Novembre
LUNET Romane	le 5 Mars	SENOUCI RUSIEWIEZ		BOUYAC Yliana	le 10 Novembre
GRUWIER Maël	le 19 Mars	Sanaa	le 2 Juillet	AUDET Aimy	le 16 Décembre
GARNIER RUAS DA SILVA		DIEX Sanna	le 25 août		
Louison	le 28 Mars	GROSSE Kaïs	le 22 Septembre		

Mariages. Nos vœux de bonheur à...

Marina FERLANDA et Alexandre NOËL	<i>Le 29 Avril 2017</i>
Christelle VERNEAU et Michaël BENEDETTI	<i>Le 24 Juin 2017</i>
Patricia BAHEUX et Xavier GENDRON	<i>Le 15 Juillet 2017</i>
Bérengère JOUBERT et Thomas AUDEGOND	<i>Le 29 Juillet 2017</i>
Hélène DOURY et Jean-Baptiste BABARIT	<i>Le 29 Juillet 2017</i>
Claudie CARRE et Pascal PERROTIN	<i>Le 5 Août 2017</i>
Juliette LENS et Mathieu DARCHEN	<i>Le 12 Août 2017</i>
Caroline RAVENEAU et Yohann CAILLETEAU	<i>Le 12 Août 2017</i>
Geneviève NEVEUX et Denis POUILLOUX	<i>Le 2 septembre 2017</i>
Charlène DANDRES-GACHET et Philippe BOUTHIER	<i>Le 4 Novembre 2017</i>



Décès. Nos pensées émues à ceux qui nous ont quittés et à leur famille.

CADOUX Andrée née GÖRGES	Le 25 Décembre 2016	BARREAU Nicole	Le 28 Avril 2017
GAILLOT Yolande née QUEANT	Le 2 Janvier 2017	EMERY Michel	Le 29 Avril 2017
CARRASSET Pierre	Le 20 Janvier 2017	LECOMTE Louise née THOUVENIN	Le 3 Mai 2017
GERON Andrée née CHABANNES	Le 22 Janvier 2017	DESTOUCHES Gilles	Le 7 Mai 2017
PROUST Christophe	Le 30 Janvier 2017	AUBERT Yvette née MINOT	Le 8 Mai 2017
MARIA Arlette née BONNEAU	Le 22 Février 2017	JOUANDARD Madeleine née JUDES	Le 16 Mai 2017
RIBREAU Marcelle née LOIZON	Le 5 Mars 2017	ROY Marie Thérèse née LAURENCE	Le 1er Juin 2017
GROSHENY Yvonne née GILBERT	Le 7 Mars 2017	CLISSON Nadine	Le 2 Juillet 2017
POLLIOTTI Edith née LHERITIER	Le 11 Mars 2017	GRANDIN Claude	Le 3 Juillet 2017
PETRELLE Thierry	Le 26 Mars 2017	COGNACQ Julien	Le 5 Juillet 2017
DUBOIS Nadia	Le 27 Mars 2017	PICAVET Bruno	Le 10 Juillet 2017
BODIN Jean-Marie	Le 31 mars 2017	BESNAULT Pierre	Le 16 Juillet 2017
BESNAULT Ginette	Le 1er Avril 2017	LAPLACE Thérèse née DEFLANDRE	Le 4 Septembre 2017
RABEAU Jean	Le 5 Avril 2017	GAUVRIT René	Le 15 Septembre 2017
DELORME Jean -Paul	Le 8 Avril 2017	BœUF Jacqueline née DEPLEBAIN	Le 19 Septembre 2017
BOULOIZEAU Yvette née JACQUIN	Le 20 Avril 2017	CLEMENT Huguette	Le 9 Octobre 2017
GUILLOT Jeanne née MARTIN	Le 25 Avril 2017	LEBLANC Georgette	Le 16 Novembre 2017
GUILBAULT Odille née GABILLAT	Le 27 Avril 2017	GRANGE Fernande née MALLET	Le 30 Novembre 2017

Cette liste est enregistrée selon les transcriptions reçues des différentes Mairies du lieu de la déclaration.

Tout oubli serait indépendant de notre volonté. Merci de votre compréhension.

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Les bonnes habitudes en cas d'absence:

Lorsque vous quittez votre habitation, n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

Ne laissez pas de messages sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absents longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

En cas de départ en vacances, prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

Dans le cadre de « l'Opération Tranquillité Vacances » (OTV), signalez votre absence à la gendarmerie locale.

Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

Dissimulez les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation:

Une propriété clôturée et équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Equipez les abords de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvements.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dé-gondage...). Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux aux fenêtres sans volet...)

Vous pouvez opter pour une protection électronique pour détecter une intrusion (attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales)

Vous pouvez compléter votre dispositif par un système de vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. Il est préférable de sauvegarder les images chez votre fournisseur d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes victimes:

Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de gendarmerie ou de police, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

En cas d'urgence
composez le

17



En savoir plus sur:

<http://www.referentsurete.com>

A savoir

Les tarifs de la salle des fêtes changent...

	Commune de Dangé-Saint-		Hors -Communes		Entreprises
	Associa-tions	Parti-culiers	Associa-tions	Particu-liers	
1 journée en semaine (du lundi au vendredi)	Gratuit limité à 2 gratui-tés par an ou 75 €	150 €	300 €	400 €	420 €
1 journée le week-end	105 €	200 €	300 €	400 €	420 €
Week-end (du vendredi 14 H au lundi 9 H)	170 €	380 €	500 €	650 €	800 €
Forfait électri-cité (par jour de location)	Du 01/04 au 31/10 = 25 €/jour Du 01/11 au 31/03 = 45 €/jour				

Entreprise RAGONNEAU

Route de Oyré – Carrière champs Pré

05.49.90.79.70

05.49.90.87.33 (fax)

Ouvert : 7h30-12h / 13h30-17h

LE 23 JANVIER

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



Pour le téléspectateur recevant la télévi-sion par une antenne râteau, il faudra effectuer une recherche et mémorisation des chaînes, s'il constate une perte de certaines chaînes de la TNT.

Place René Monory

-Marché tous les samedis et mardis matin (nouveau: pâtisseries)

-La boucherie Gendre est présente tous les vendredis matin.

-Produits de la mer (huîtres, crevettes,...) tous les dimanches matin.

L'éveil des Sens



Nouveaux horaires:

Lundi : 9h30 - 15h00

Mardi : 9h30 - 15h00

Mercredi : Fermé

Jeudi : 9h30 - 15h00 et 18h00 - 21h30

Vendredi : 9h30 - 15h00 et 18h00 - 21h30

Samedi : 10h00 - 15h00 et 18h00 - 21h30

Dimanche : 10h00 - 15h00

Tél: 06 32 71 25 33

Distinction

Christelle Ribreau et Philippe Bazin ont reçu le mercredi 6 décembre à Vivonne le plateau du bénévolat de la part de la fédération française des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'engagement associatif pour leur investissement au sein des associations.

